

TEXTE:
Laure Demezset

PHOTOGRAPHIES:
droits réservés



LAURE DEMEZSET,
affaires économiques,
chambre de commerce.

“
**LE TAUX
D'EMPLOI
DES FEMMES
EST PASSÉ
DE 40 %
EN 1985
À 68 %
EN 2018.**

ENTREPRENDRE AU LUXEMBOURG L'ÉGALITÉ, VRAIMENT?

LE CHAMP LEXICAL AUTOUR DE L'ENTREPRENEURIAT SEMBLE ÊTRE MAJORITAIREMENT MASCULIN. SELON LE DICTIONNAIRE « ENTREPRENEUR », EST UN NOM MASCULIN, TOUT COMME « ENTREPRENEURIAT ». QU'EN EST-IL DANS LES FAITS ?

La notion d'entrepreneur dépasse aujourd'hui cette définition et se rapproche davantage de la notion d'entreprendre, « *commencer à exécuter une action, en général longue ou complexe* ». On désigne généralement un « entrepreneur » ou une « entrepreneuse ». le mot est dans le dictionnaire – comme une personne qui crée une entreprise, qui reprend une activité, qui innove, etc. Il y a même une distinction faite entre l'entrepreneur au sens du créateur d'entreprise et l'entrepreneur au sens de créateur au sein d'une organisation, selon le Global Entrepreneurship Monitoring (GEM).

De fait, le marché du travail luxembourgeois s'est largement « féminisé » au cours des dernières décennies. Au milieu des années 1980, les femmes représentaient 33 % des actifs. Elles occupent près de 41 % des emplois salariés en 2019. Quant à leur taux d'emploi, il est passé de 40 % en 1985 à 68 % en 2018. Mais si l'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes s'est considérablement réduit au cours des années, il est tout de même encore de 8 points (le taux d'emploi des hommes est de 76 %). D'un autre côté, selon le Bilan compétitivité 2018, le Luxembourg se classe à une belle troisième place pour l'écart de rémunération entre

les hommes et les femmes (la différence s'élève à 5,5 % contre 16,2 % en moyenne dans l'Union européenne). À y regarder de plus près, il y aurait 19 % de travailleurs à temps partiel au Luxembourg, ce qui concernerait seulement 6 % des hommes et 35 % des femmes. 13 % des membres de conseil d'administration seraient des femmes et le taux de non-participation au marché du travail des femmes diplômées serait de 15 %, soit trois fois supérieur à la moyenne européenne (en 2017, le taux des diplômés de l'enseignement supérieur se situait à 47,6 % pour les hommes et à 55,5 % chez les femmes...). Puisque, s'agissant d'égalité salariale, le Luxembourg apparaît comme un bon élève européen, est-ce que l'égalité face à l'entrepreneuriat existe, elle aussi ? Nous reviendrons en détail sur cette question dans notre prochain numéro.

Question de pourcentage

La proportion de femmes se percevant qualifiées pour entreprendre était de 30 %, contre 50 % chez les hommes, en 2018. Une note d'optimisme apparaît pourtant, puisqu'en 2017, le nombre de femmes (3,7 %) était légèrement supérieur à celui des hommes (3,2 %) parmi les entrepreneurs établis (plus de 42 mois).